



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 23 septembre 2025]

Date de la convocation

17 septembre 2025

Date de mise en ligne

25 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 5

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS, David AMALRIC, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Anne DUBIER, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Jean-Marc AGUERRE, Jean BATAILLOU, Thomas DOMENECH, Martine VIOLETTE, Daniel RIBES, Laurent SQUASSINA, Pierre TRANIER, Marie MONTELS, Dominique BOYER, *Conseillers*.

Absents et représentés : Dany PORTES, Martine BOISSIERE, Corinne DARMANI, Arnaud ELGOYHEN, Antony MOUSSU

Absents : Elisa GILLET, Thierry BODDI

N° 083/ 2025

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Construction de vestiaires pour le tennis de Saint Roch : demande de subvention

Madame le Maire informe l'assemblée du projet de création de nouveaux vestiaires pour le club de tennis de Saint Roch.

L'opération consiste en la démolition du préfabriqué existant devenu vétuste pour le remplacer par une nouvelle construction.

L'opération est évaluée à 145 662,92 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DETR), et de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (fonds de concours),
- D'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant total de l'opération

145 662,92 € HT

Etat (DETR)	35 %	50 982,02 €
Communauté d'Agglomération Gaillac – Graulhet (Fonds de concours) 30 %		43 993,00 €
VILLE DE GAILLAC autofinancement		50 687,90 €

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une aide financière auprès de l'Etat (DETR), et de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (fonds de concours),

ADOpte le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire ou au Maire-adjoint de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 24 septembre 2025